



La Ville de CLAIX
Recrute un(e) Agent(e) de Police Municipale
Cadre d'emplois des Agents de Police Municipale (Catégorie C)
Poste à pourvoir le 1^{er} juillet 2026

Réputée pour son cadre de vie, la commune de Claix (située à 10km de Grenoble, avec 8200 habitants) a, ces dernières années, considérablement renforcé ses moyens en matière de sécurité, pilier essentiel d'un environnement paisible et serein, avec l'aménagement du territoire et le lien social.

Dans un environnement agréable, vous intégrerez un service dynamique, alliant esprit d'équipe et rigueur professionnelle. Vous rejoindrez une équipe composée d'un responsable, deux policiers municipaux et une gestionnaire administrative, professionnels compétents et motivés par un service public de qualité et de proximité.

Missions

- Assurer la surveillance générale de la ville et ses équipements, voirie, en patrouille VL, VTT ou pédestre.
- Surveiller l'ensemble des manifestations, événements sportifs ou festifs, mise en place du dispositif vigipirate.
- Sécuriser les établissements scolaires.
- Réguler la circulation routière et veiller au respect du code de la route et du stationnement (contrôle de vitesse, contrôle d'alcoolémie, contrôle d'usage de stupéfiants).
- Effectuer une présence de terrain, développer une relation de proximité avec la population et les commerçants pour assurer un rôle de prévention, de surveillance et de dialogue sur l'ensemble de la commune. (Surveillance de la fermeture des commerces, O.T.V.).
- Porter assistance à des usagers en situation de crise ou d'urgence, écouter, accompagner, diriger vers les services compétents une personne en difficulté.
- Appliquer et contrôler les lois et textes en vigueur et arrêtés de police du Maire.
- Surveiller, prévenir, rechercher, relever et réprimer les infractions dans le cadres des polices spéciales (police funéraire, marchés, débits de boisson).
- Réaliser des interventions de prévention en milieu scolaire (Ecoles – Collège – Lycée) en partenariat avec l'EDSR – Gendarmerie.
- Rédiger et transmettre les écrits professionnels (PV, rapports de constatations ou d'infractions, mise à disposition, mains courantes...).
- Accueillir et orienter le public vers les services partenaires concernés (permanence Gendarmerie / Police hebdomadaire).
- Assister les élus pour les cérémonies officielles, situations délicates (placement d'office, réception de personnalités...).
- Coopérer et coordonner des opérations anti délinquance de jour comme de nuit avec la brigade de gendarmerie de Pont-de-Claix.
- Conseiller ou assister administrativement ou juridiquement dans le cadre de la police spéciale du Maire les différents services municipaux.
- Assurer une restitution des faits et interventions auprès de Monsieur le Maire et Madame la 1^{ère} adjointe à la sécurité publique.
- Veiller au maintien du bon fonctionnement des moyens et des matériels (radiocommunication, véhicules, défibrillateur, armement etc.).
- Garantir aux enquêteurs la remise et l'exploitation des images de la vidéo protection dans les meilleurs délais (astreinte).

Profil recherché

- Etre obligatoirement titulaire du grade relevant du cadre d'emploi des agents de police municipale (gardien brigadier ou brigadier ou brigadier-chef principal).
- Maîtriser la réglementation en vigueur et les pouvoirs de police du Maire.
- Connaître les procédures judiciaires et administratives liées à la fonction.
- Avoir impérativement une maîtrise de soi.
- Maîtriser les outils informatiques, (PVe, MUNICIPAL) avec qualités rédactionnelles avérées.
- Permis B exigé.
- Avoir la capacité de collaborer avec les services internes et partenaires.
- Disposer d'un sens absolu du service public : adaptabilité, disponibilité (travail de jour comme de nuit, weekend et jours fériés), déontologie et discrétion.
- Disposer d'une bonne condition physique nécessaire aux déplacements pédestres et VTT.
- Pouvoir justifier d'un délai d'intervention raisonnable afin d'assurer une astreinte opérationnelle sur réquisition de la Gendarmerie.

Les éléments suivants seraient appréciés :

- Etre titulaire de la FIA et d'une autorisation de ports d'armes (PSA).
- Etre à jour des formations obligatoires (armement catégorie B et D, FCO).
- Savoir utiliser les outils de vidéo-protection.

Date limite réception des candidatures : 31/03/2026

Temps de travail : Planning hebdomadaire sur 39 heures.

Informations complémentaires : Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des obligations du service public (travail en soirée et le week-end). Participation aux astreintes du service.

Rémunération : Statutaire, ISFE, astreintes, paiement des heures supplémentaires, participation mutuelle et prévoyance, tickets restaurant.

Adresser lettre de motivation + CV + dernier arrêté de situation administrative
Par mail à recrutement@ville-claix.fr